



Le Groslaysien

Bulletin municipal n°75 - Décembre 2022



LA NOUVELLE MAISON DE SANTÉ RUE CARNOT



> Le fil de l'Actu :

- Reconstruction de la salle R. Donnet
- Inauguration du Fablab
- Nos villes jumelles
- Le contrat alarme sécurité

CENT POUR SON
AUDITION

NOUVEAU
Un spécialiste de l'audition tout près de chez vous à Deuil-la-Barre

RÉFORME 100% SANTÉ
Votre appareillage auditif à 0€

Avec CENT POUR SON Audition, retrouvez le plaisir de bien entendre !

- Bilan¹ auditif complet & offert
- Essai² de 30 jours chez vous gratuit
- Solutions auditives ultra discrètes, rechargeables (longue autonomie) et Bluetooth®
- Suivi personnalisé tout au long de votre appareillage
- Déplacements à domicile³
- Tiers-payant
- Reste à charge maîtrisé avec la réforme 100% santé
- Garantie panne 4 ans incluse

1 À visée non médicale. 2 Sur prescription médicale. 3 Voir conditions.

Jérémie Berguig
Audioprothésiste DE

3 bis rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-la-Barre
01 71 68 48 26

Rendez-vous au
01 71 68 48 26 ou sur **Doctolib**

La Maison des Obsèques
GROUPE **vyv**

Établissements Régis

POMPES FUNÈBRES • CONTRAT PRÉVOYANCE • MONUMENT FUNÉRAIRE

23, rue de Groslay • 95160 MONTMORENCY

N° Habilitation : 20/95/0026 - N° Orias : 18006843

01 34 28 75 00

www.lamaisondesobseques.fr

1^{ER} RÉSEAU FUNÉRAIRE
FONDÉ PAR DES MUTUELLES

Chères Groslysiennes,
Chers Groslysiens,

C'est la période des fêtes de fin d'année avec Noël et l'arrivée de la nouvelle année, parenthèse de joie au cœur de l'hiver.

Nous avons bien besoin d'une pause de gaieté et de bonheur car cette année 2022 fût riche en événements peu réjouissant et comme chacun d'entre nous, vous supportez tous les jours les conséquences des crises qui se succèdent ; gilets jaunes issu d'une première crise de l'énergie, COVID, guerre sur le territoire européen, pénuries, inflation et surtout augmentation des hydrocarbures et de l'énergie qui sont, force est de le constater, le sang de notre économie. Certaines de ces crises sont inédites, comme les sécheresses et les canicules répétitives que nous avons vécu cet été, mais elles seront, selon les spécialistes du climat de plus en plus fréquentes et impacteront notamment la santé des plus fragiles et notre sécurité alimentaire. C'est d'ailleurs dans ce contexte que notre Président a déclaré de façon inédite pour un homme politique, "Ce que nous sommes en train de vivre est de l'ordre d'une grande bascule ou d'un grand bouleversement [...] Nous vivons la fin de ce qui pouvait apparaître comme une abondance, la fin d'une forme d'insouciance".

L'ancienne équipe, qui a connu pendant plusieurs décennies cette forme d'abondance, a pourtant eu recours à l'emprunt, ce qui nous classe dans la catégorie des villes deux fois plus endettées qu'une ville équivalente. Pour la nouvelle équipe, c'est une équation difficile, mais pas impossible à résoudre dès lors que l'on fait preuve de rigueur et c'est le cas puisque les budgets que nous avons présentés ont été les plus vertueux, et ce, depuis longtemps ce qui malheureusement n'emporte pas toujours le consensus.

Sur le plan des solidarités et de la santé, nous allons inaugurer au mois de janvier 2023 le bâtiment de la maison de santé que nous avons financé à hauteur de 1,8 millions d'euros. Elle va être réalisée après plusieurs mandats de promesses et malgré les embûches et les obstacles que nous avons subis au printemps pour des raisons essentiellement liées à certaines oppositions, divergences et ambitions politiques.

Concernant la salle Polyvalente nécessaire aux activités associatives et scolaires et qui a brûlé en 2018, les travaux ont repris et se termineront vers la fin 2023, pour un coût total de 3 millions d'euros dont seulement 1 million financé par notre assurance.



Pour la salle des fêtes, autre salle essentielle à de nombreuses activités associatives, le litige hérité de l'ancienne équipe est résolu et la réfection du sol endommagé et totalement impraticable a démarré, il faudra retirer environ 60 cm de sol et cela se terminera vers l'été 2023 pour un coût supplémentaire estimé à 250 000 euros. Le bâtiment dit du Moulin de l'Aunay, situé rue du Dr. Goldstein, derrière le parc de la Coque, construit sur deux étages et deux niveaux de sous-sols est désormais vacant depuis la fin du mois de novembre dernier et il sera destiné à la fois à des activités associatives mais aussi aux services techniques. Nous allons enfin pouvoir commencer à travailler sur ce projet, tant attendu depuis plusieurs mandats. Nous avons dû recréer le comité des fêtes puisqu'il avait été dissous par l'ancienne équipe.

Concernant une de nos promesses de campagne nous avons permis la création du Bricolab, situé au-dessus de la médiathèque et en face de la mairie, qui propose des activités pour tous les âges en relation avec les nouvelles technologies ; impression 3D, découpe laser, thermoformage, conception assistée par ordinateur, robotique, électronique, usinage. Notre projet de jardin pédagogique prend racine et pourra accueillir dès ce printemps les enfants des écoles. Nous avons aussi aménagé un accueil de loisirs aux Glaisières pour un coût de 200 000 euros. Outre les activités pour les jeunes à l'accueil de loisirs qui ont été renforcées, de nombreuses sorties et activités ont été proposées cette année à nos seniors et nous allons continuer dans ce sens en 2023.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2023, au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Fidèlement, Votre maire,
Patrick Cancouët

LE JARDIN PÉDAGOGIQUE PREND RACINE

Au mois de mai, le jardin pédagogique accueillera les enfants des écoles avec ses arbres en fleurs, puis en juin avec ses premiers fruits.



C'est en mars dernier, durant les vacances scolaires, que le jardin des Ouches a planté ses premiers arbres fruitiers. Initialement conçue pour les enfants, cette plantation a pourtant été réalisée par notre service des espaces verts en raison de la fragilité des plants.

Sélectionnés pour leur résistance aux écarts de température et leur faible consommation d'eau, la variété des essences s'étend des plus classiques ; Noyers, Kakis, Sorbier, Figuier, Cerisier, Olivier, Abricotier, Pommier, Amandier, Noisetier, Mandarinier,

Citronnier, Grenadier, Mûrier blanc, Argousier, aux plus exotiques ; Asiminier, Alisier, Goyavier du Brésil, Poivrier Citron, Leycesteria entre autres.

Les arbustes "petits fruits" n'ont pas été oubliés ; plusieurs rangs de Cassissiers, Groseillers, Framboisiers, baies de Goji, ont été plantés en avant poste de la forêt fruitière.

La livraison des plantes médicinales, a été effectuée en avril.

Création d'une mare pour poissons et batraciens

Afin de favoriser la biodiversité de ce jardin pédagogique, l'implantation de cette zone humide a été réalisée en adéquation avec la qualité du sol et sa situation géographique en proximité du Ru des Haras.

Cette situation idéale permet l'utilisation de la couche naturelle de marne, mélange d'argile et de calcaire, pour imperméabiliser le fond du bassin. Alimentée par remontée capillaire du Ru, un premier bac sera réservé aux batraciens et à leur reproduction, puis dans un deuxième temps, un plus large bassin accueillera éventuellement plusieurs espèces de poissons.



FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Pour favoriser le maintien de la biodiversité dans nos parcs et jardins, plus de 45 nichoirs à oiseaux ont été fabriqués par le service développement durable, avec des matériaux de récupération. Accrochés en février dernier afin d'anticiper la période de nidification. Un atelier nichoir vous a été proposé en mai durant la fête de la nature.



JARDINS FAMILIAUX RUE GAMBETTA

La commune met à votre disposition des parcelles cultivables, rue Gambetta, destinées à l'exploitation unique de potagers, à l'exclusion de toutes activités festives et notamment de barbecue. Le montant de la cotisation annuelle est de 0,30 €/m² par an. Réservation par courriel : developpement_durable@mairie-groslay.fr



RÉCUPÉRATION DE COUPES DE GAZON & FEUILLES

La Mairie récupère vos tontes de gazon, vos feuilles (sans branchages) ainsi que vos vieux métaux sur rendez-vous au Tél. : 01 34 28 68 61 ou par courriel : techniques@mairie-groslay.fr.

6.

SORTIR À GROSLAY

- > FORUM DES ASSOS
- > FÊTE DE LA NATURE
- > FÊTE DES RÉCOLTES



> FÊTE DE LA SCIENCE
> BAR ÉPHÉMÈRE

Dans le cadre du Jumelage Grosly-Mogadouro, le Comité de Jumelage de Grosly organisait dans le parc de la Mairie, trois soirées festives destinées à faire découvrir aux groslysiens différentes facettes de la culture portugaise.





BRICOLAB

Programme 2020/2026
6.1

ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DIMENSION

En mars dernier, le Bricolab ouvrait ses portes pour vous présenter son local, son équipe, ses activités scientifiques, pratiques et créatives.

Conformément au souhait de l'équipe municipale et grâce à l'implication des membres de l'association "Le BricoLab de Groslay", ce nouveau Fablab a ouvert ses portes, samedi 12 mars dernier, dans la convivialité et la bonne humeur.

Située au-dessus de la médiathèque, cette structure accueille désormais plusieurs espaces ouverts à la pratique d'outils très spécialisés comme la découpe et gravure laser sur bois et plexiglas, l'impression 3D, la robotique et la conception assistée par ordinateur. Toutefois les bricoleurs ne seront pas oubliés car l'espace d'usinage traditionnel propose une large gamme d'outils susceptibles de les accompagner dans leurs travaux les plus complexes.

L'association compte désormais une vingtaine d'adhérents. Qu'il s'agisse de projets traditionnels ou créatifs, de découverte, d'apprentissage ou de perfectionnement, l'équipe talentueuse du Fablab répondra à toutes vos interrogations, à votre rythme et toujours dans la bonne humeur. Tous à vos projets !

> ATELIERS :

Des ateliers spécifiques sont organisés toutes les 2 semaines :

- Session 1 : Initiation à la Conception Assistée par Ordinateur.
- Session 2 : Initiation à la découpe et à la gravure laser.
- Session 3 : Initiation à la robotique.
- Session 4 : Initiation à l'Atelier créatif.
- Session 5 : Initiation à l'impression 3D.
- Session 6 : Initiation à l'usinage traditionnel.

ADHÉSION À PARTIR DE 12 ANS

- > En session libre :
 - Mercredi de 18h30 à 20h
- > En atelier :
 - Samedi de 9h à 12h
- Adhésion annuelle pour particulier : 50€.

- Adhésion annuelle pour professionnel : 100€.
- Inscription à des ateliers spécifiques : 5€ à 10€ par atelier.

> En savoir + sur le Facebook de "BricoLab Groslay"

> Conception Assistée par Ordinateur
> Atelier créatif

> Vincent TRAN
// Président

> Impression 3D
> Découpe et gravure laser

> Fabien WIRIG
// Vice-Président

> Robotique

> Joël SORANZO
// Animateur

> Multi-activités

> Philippe GEFFROTIN
// Trésorier - Animateur

> Usinage traditionnel

> Bertrand COLLIN
// Animateur

> SAMEDI 25 JUIN - 9H/12H

ATELIER INITIATION À L'IMPRESSION 3D

2, RUE LAMBERT TÉTART

ATELIER INITIATION À L'IMPRESSION 3D

- TECHNIQUES D'IMPRESSION 3D
- ÉTAPES CLEFS
- LES PARAMÈTRES PRINCIPAUX
- IMPRESSION 3D D'UNE PIÈCE

En savoir + : bricolab.groslay@gmail.com

Programme 2020/2026
11.5

SENIORS

À L'ÉCOUTE DES SENIORS

Cette année, plusieurs animations, tant attendues par nos seniors, ont été organisées à Groslay mais également dans toute la France.

REPAS DES SENIORS



Le 27 novembre, vous étiez plus de 300 convives au second "Repas des seniors" organisé par la Mairie. Une réussite, sur le thème du Portugal.

SCRABBLE GOURMAND



Tous les derniers mercredis du mois, la Médiathèque vous propose un Scrabble gourmand participatif de 14h à 17h. Biscuits et bonne humeur bienvenus !

DÉJEUNERS CHOUROUTE



SORTIES : NORMANDIE & COULOMMIERS



SÉJOUR À L'ÎLE DE RÉ



C'est au village vacances de St Clément des Baleines que nos seniors ont été accueillis pour une semaine de détente et de découvertes journalières ; au cœur des Marais salants à la découverte de l'or blanc, traversée de la rade de l'île d'Aix avec une vue imprenable sur Fort Boyard et Fort Enet. Débarquement à la pointe Ste Catherine, ballade dans le petit bourg et déjeuner au restaurant. Tour de l'Île commenté en calèche. Flânerie dans les rues, visite des musées, ainsi que de la maison de la Nacre. Visite de l'abbaye des Châteliers puis le phare des Baleines. Point d'orgue, la visite guidée de St Martin est venue compléter l'harmonie de cette montée en gamme... de Ré.

RECONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tant attendus depuis plus de 3 ans, les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente ont redémarré en octobre, pour une durée de 12 mois.

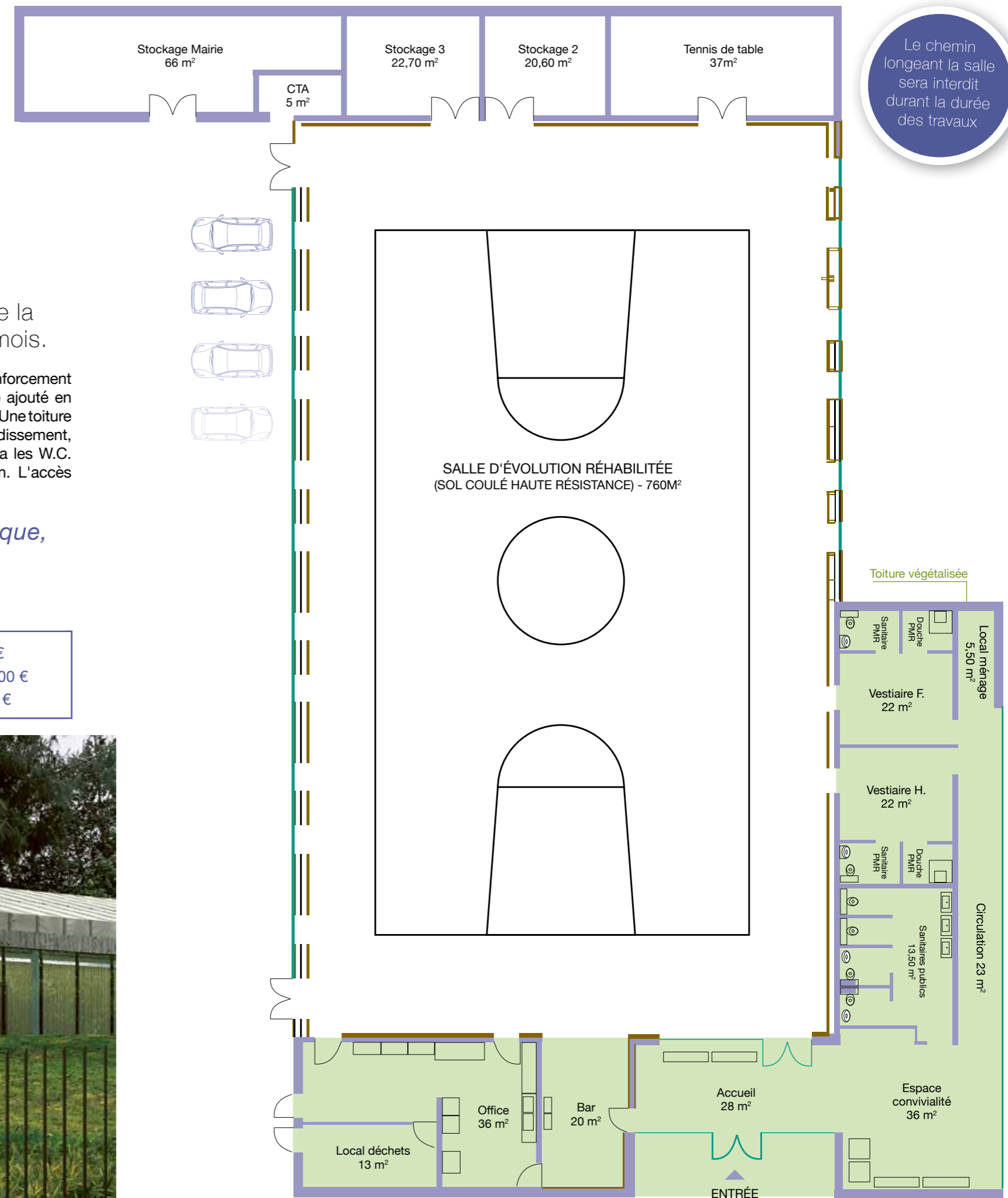
Au delà de la réhabilitation de l'espace réservé à la pratique du sport, c'est sur une surface d'environ 350 m² que seront reconstruits un hall d'accueil accessible par un parvis extérieur, un bar, un office, des sanitaires et des vestiaires, des locaux de stockage, des locaux techniques (chaufferie, etc.) portant la surface globale de la salle à 1 124 m².

La démolition de l'épicerie sociale, relocalisée rue Albert Molinier, permettra d'aménager les espaces extérieurs sur près de 2 000 m² (28 places de stationnement, accès piétonnier, espaces verts, cour de livraison) pour un meilleur confort des usagers.

Pour la partie écologique du projet, un renforcement de l'isolation acoustique et thermique a été ajouté en conformité avec la réglementation en vigueur. Une toiture végétalisée recouvrira une partie de l'agrandissement, et un récupérateur d'eau de pluie alimentera les W.C. ainsi qu'un point de puisage pour le jardin. L'accès PMR sera étendu à l'ensemble du bâtiment.

*Plus grande, plus pratique,
plus économe,
& plus écologique*

- > EN CHIFFRES :
- Coût global de l'opération : 3 170 000 € TTC
 - Indemnisation de l'assurance : 1 057 331 €
 - Subvention de l'Etat : 122 000 €
 - Subvention la Région : 113 087 €
 - Subvention du Département : 165 000 €
 - Subvention de la CAPV : 105 421 €



Le chemin longeant la salle sera interdit durant la durée des travaux

LA MAISON DE SANTÉ RUE CARNOT

Tant attendue depuis plus de 2 mandats, la maison pluridisciplinaire de santé sera composée au RDC, d'un secrétariat d'accueil, de 6 cabinets médicaux et d'une salle de réunion, soit une surface utile d'environ 240 m². Chaque cabinet sera conçu avec une sortie directe sur l'extérieur permettant ainsi de limiter les croisements des patients.

La Mairie travaille en étroite coopération avec l'association des médecins pour finaliser le projet.

MONTANT DE L'OPÉRATION : 870 000 €

- Région Île-de-France : 250 000 €
- Agence Régionale de Santé : 250 000 €
- Dotation Soutien à l'Investissement Local : 196 000 €
- Ville de Groslay : 174 000 €



> REPRISE DE LA SALLE DES FÊTES

Suite aux nombreuses malfaçons héritées de l'ancienne équipe municipale, la reprise du parquet de la salle des fêtes effectuée en partie par les services de la ville a consisté à démonter l'ancien et

le nouveau parquet détériorés par l'humidité, afin de reconstruire sur la terre nue, une chape de béton qui accueillera désormais des dalles de linoléum plus adaptées à l'usage et l'entretien de cette salle.



Livraison
Janvier
2023



Région
île de France

ars
Agence Régionale de Santé

DSIL

Coût des travaux : 250 000 €

Démarrage des travaux : octobre 2022

Réception des travaux : été 2023

EN TRAVAUX



> Mise en peinture de 3 classes de l'école A. Daudet



> Renouvellement de la totalité des robinets du bâtiment K de l'école A. Daudet



> En passant de 12 800 W à 3 200 W, l'éclairage LED de la salle J. Pichery, gagne en puissance et en économie



> Réfection des douches, lavabos & éclairages LED du poste de police




**CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTOMOBILE**
Avec ou sans rendez-vous
Tél. : 01 34 17 91 11

-15€ sur présentation du bulletin

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
Samedi de 7h30 à 18h30

Véhicules électriques
Équipé 4x4

201, rue Jules Ferry
95360 MONTMAGNY

Agréé **GPL**



**MAISON RÉGIS
SAS LIA**
01 39 59 65 10

**MAISON RÉGIS
SERVICES FUNÉRAIRES**
Établi en 1921

Votre indépendant à l'écoute de vos besoins.

- ORGANISATION D'OBSÈQUES
- CÉRÉMONIE PERSONNALISÉE
- PRÉVOYANCE OBSÈQUES
- ENTRETIEN DE SÉPULTURE
- TRAVAUX DE CIMETIÈRE
- CRÉATION DE MONUMENT



www.pompesfunebresadamoises.fr

85 Rue Cauchoix 95170 DEUIL-LA-BARRE



01 39 89 21 21



ZI des Cures - 5 avenue des Cures
95580 ANDILLY
<http://fillouxsas.eu>




**Construisons
demain à vos côtés**

TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTION
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
depuis 1929



Votre partenaire, disponible et réactif

Fayolle accompagne chaque année de multiples collectivités dans l'exécution de marchés de travaux, d'entretien ou de délégations de services publics.

30, rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
T. + 33 1 34 28 40 40
contact-fayolle@fayolle.eu
fayolle.eu



UN JUMELAGE FÉDÉRATEUR

Du 6 au 9 janvier dernier, une délégation de Groslay s'est rendue à Mogadouro au Portugal, pour y rencontrer la nouvelle équipe municipale et reprendre le jumelage là où la pandémie l'avait interrompu.

Durant 4 jours, une délégation Groslaysienne composée de notre Maire, Patrick Cancouët, accompagné de 4 Maires adjoints et des membres du bureau du Comité de Jumelage, a noué contact avec les élus de Mogadouro dont la majorité a été renouvelée à l'issue des dernières élections.

Au cours de ce séjour, la délégation a visité les infrastructures de la ville (bâtiments administratifs, musées, équipements sportifs, écoles...), quelques villages de la région et plusieurs entreprises installées à Mogadouro.

M^{me} Carole Lesénéchal, Directrice de l'école A. Daudet, était également invitée à rencontrer la Directrice des établissements scolaires de la ville.

Une importante réunion de travail a donné lieu à des projets communs qui permettront la mise en place d'échanges entre les écoles, d'un voyage au Portugal pour les seniors de Groslay et d'un grand nombre d'actions culturelles.

Tous les objectifs ont été atteints. Le Comité de Jumelage vous proposera très prochainement un programme d'activités pour cette année 2023.



LE COMITÉ DE JUMELAGE :

Précédemment jumelée avec la ville de Schemmerhofen en Allemagne depuis 1987, puis en juin 2019 avec celle de Mogadouro, la Ville de Groslay assurera, par l'intermédiaire du Comité de Jumelage, la pérennité des liens et des échanges entre nos 3 pays, au travers de rendez-vous annuels à l'automne et au printemps.

Depuis les dernières élections, les membres du Comité de Jumelage ; Carlos Pereira (Président), Olympe Garnacho (Vice-Présidente), Annie Alexandre (Vice-Présidente), Isabel Clemente (Secrétaire), Filipe Pimentel (Trésorier) et Gérard Joyeau, ont réalisé plusieurs animations de promotion du Jumelage en direction des Groslaysiens.

• Présentation du Jumelage par le biais d'une exposition photo de la ville de Mogadouro à la Médiathèque en début de mandat.

- Stand d'exposition sur le Jumelage, au Forum des Associations ainsi qu'à la Fête des récoltes.
- Deux concert de Fado à l'église St Martin en novembre 2021 et 2022.
- Projection d'un film Portugais au parc de la Coque en juillet.
- Organisation du voyage à Mogadouro en janvier.
- Animation musicale "Chanter les Rois" en janvier à travers la ville.
- Animations durant 3 jours autour d'un bar éphémère avec débat, concerts, jeux, spectacle, film...



Photo de Gaspar da Silva

UNE CERTAINE IDÉE DE L'EUROPE



RETROUVEZ LES CARACTÉRISTIQUES DE NOS VILLES JUMELLES SUR :
<http://www.mairie-groslay.fr/2612-jumelage.htm>

Les élus de Groslay et les membres du Comité de Jumelage Groslay/Mogadouro se sont accordés pour faire évoluer le nom du Jumelage en "Comité de Jumelage de Groslay" afin d'y intégrer la ville de Schemmerhofen en Allemagne.

Sensibles au développement des deux jumelages, les élus de Groslay ont encouragé le Comité à engager un rapprochement avec Schemmerhofen pour cette année 2023.



UN CONTRAT ALARME POUR LA SÉCURITÉ DES GROSLAYSIENS

La Mairie propose désormais aux groslaysiens un "contrat alarme" directement relié à la police municipale, qui permettra à nos agents d'intervenir plus rapidement en cas de tentative de cambriolage.



UNE RÉACTIVITÉ 24H/24 ET 7J/7 :

Conformément à une délibération du conseil municipal, la mairie de Groslay vous propose de relier vos alarmes, (sous réserve de compatibilité avec notre matériel), directement à notre poste de Police Municipale afin de profiter d'un temps moyen d'intervention évalué entre 5 et 2 minutes.

Le coût ne peut être gratuit en raison de notre législation mais il est inférieur aux prestations habituelles : 30 €/mois pour un particulier 50 €/mois pour une entreprise. Pour vous pré-inscrire sans engagement ou pour tout renseignement merci de vous rendre au poste de police municipale ; 1, rue Lambert Tétart ou en téléphonant au : 01 34 28 68 41.

LA RÉGION AUX CÔTÉS DES FRANCILIENS :

Afin de mieux lutter contre les cambriolages et renforcer la sécurité des Franciliens, la Région propose une aide individuelle de 100 €, à l'achat d'alarmes, détecteurs, caméras et écrans de contrôle.

• Quel est le montant de l'aide à l'achat d'alarmes, détecteurs, caméras, etc. ?
L'aide est d'un montant forfaitaire de 100 €.

• Qui peut en bénéficier ?

Les Franciliens, personnes physiques, qui :

- Ont leur résidence principale en Île-de-France,
- Sont propriétaires ou locataires d'une résidence privée,
- Ont un revenu fiscal de référence égal ou inférieur à 46.460 €.

Seuls les habitats individuels, propriétés d'un particulier, sont concernés par cette aide. Ne sont donc pas éligibles les propriétaires institutionnels, les sociétés civiles immobilières (SCI) ou encore les propriétaires publics.

Une seule aide de 100 € peut être versée par foyer fiscal.

• Quels équipements sont éligibles ?

L'aide est applicable à l'achat :

- D'alarmes,
- De détecteurs,
- De capteurs,
- De caméras,
- Des écrans de contrôle destinés à protéger l'habitation contre l'intrusion et le vol.

En revanche, ne sont pas financées :

- Les dépenses de type étude et expertise,
- La location d'un système de télésurveillance (ou l'abonnement à ce type de service),
- Les dépenses de gardiennage.

• Comment en bénéficier ?

Déposez un dossier de demande sur la plateforme des aides régionales en ligne mesdemarches.iledefrance.fr.

Le dossier de demande comprend :

- Le formulaire d'aide régionale complété en ligne,
- Les factures comportant la mention "acquittée" ou "payée",
- Le dernier avis fiscal,
- Une quittance de loyer de moins de 3 mois (pour les locataires) ou la dernière taxe foncière (pour les propriétaires),
- Un RIB.



> A Groslay, 10 quartiers Voisins Vigilants et Solidaires® sont actifs :



COMMUNAUTÉ DE VOISINAGE

DATE DE CRÉATION

• Rue Anatole France	28/10/2021
• Goldstein	28/03/2021
• Rue des Coutures	20/02/2021
• Lotissement des Boys	20/02/2021
• Rue du Général Leclerc	09/03/2020
• Jardin de Groslay	06/03/2020
• Thioux, Bel Air, Warocquier	10/05/2019
• Csmoliniergroslay	09/01/2019
• Les Glaisières	08/01/2019
• Résidence des Glaisières	08/02/2016

Zoom sur la communauté Thioux, Bel air & Warocquier :

• 17 foyers inscrits

Voici un exemple d'alerte postée par un Voisin Vigilant de cette communauté :

"Bonsoir, Intrusion rue des carrières vers 20h15. La personne a appelé le 17. La police est intervenue. L'homme d'une vingtaine d'années est vêtu d'un survêtement noir et tee shirt gris. Il s'est dirigé ensuite vers le bassin de rétention d'eau. Soyez vigilants"

CRÉATION D'UNE BRIGADE ENVIRONNEMENT

Cette toute nouvelle brigade environnement, créée sur l'effectif existant, a désormais pour mission de prévenir et de lutter contre l'incivisme portant atteinte à la salubrité publique et au cadre de vie des Groslaysiens

Les missions de la brigade environnement sont complémentaires de celles de la Police municipale, en fonction des spécificités de chaque zone de la commune.

Elle a un rôle de sensibilisation et d'information de la réglementation auprès de tous les utilisateurs du domaine et des équipements publics.

Elle privilégie la prévention à la verbalisation, et les patrouilles pédestres aux patrouilles véhiculées pour favoriser la proximité et le dialogue.

Elle travaille en lien avec les services municipaux (Hygiène-ERP, Police municipale, Commerces, Urbanisme, Voirie...).



Les missions de la brigade environnement évoluent selon les saisons :

- Toute l'année

Lutte pour la propreté urbaine : priorité donnée au contrôle de la propreté des espaces verts, des parcs, ainsi que des dépôts.

- En saison estivale (du 1^{er} mai au 30 septembre)

Priorité à la préservation des espaces naturels : réglementations relatives aux espaces verts et aux parcs et jardins (manifestations, activités de plein air, brulage, écobuage...).

- En saison hivernale (du 1^{er} octobre au 30 avril)

Priorité à la lutte contre les nuisances sonores : activités professionnelles, livraisons et chantiers, troubles du voisinage, travaux de bricolage, animaux domestiques...

L'attitude citoyenne c'est aussi...

> Nettoyer son trottoir :

Tout riverain, habitant et commerçant, doit balayer le trottoir au droit de sa façade, y compris les mégots de cigarettes. Il assure également le déneigement du trottoir (ou à défaut une bande d'une largeur de 2 mètres) situé sur toute la longueur de la façade de sa propriété. Il ne doit également pas battre son tapis par la fenêtre ou son balcon, et ne pas jeter des objets par la fenêtre.

> Entretenir sa haie :

Les haies et plantations en limite de trottoirs doivent être taillées et entretenues de façon à ne pas entraver la libre circulation des piétons à l'aplomb des limites.

> Utiliser sans modération les déchèteries

Soyez simplement respectueux d'autrui et faites appel à votre bon sens !

Service-Public.fr

L'abandon de déchets dans la rue



C'est **135 €** d'amende à régler dans les 45 jours

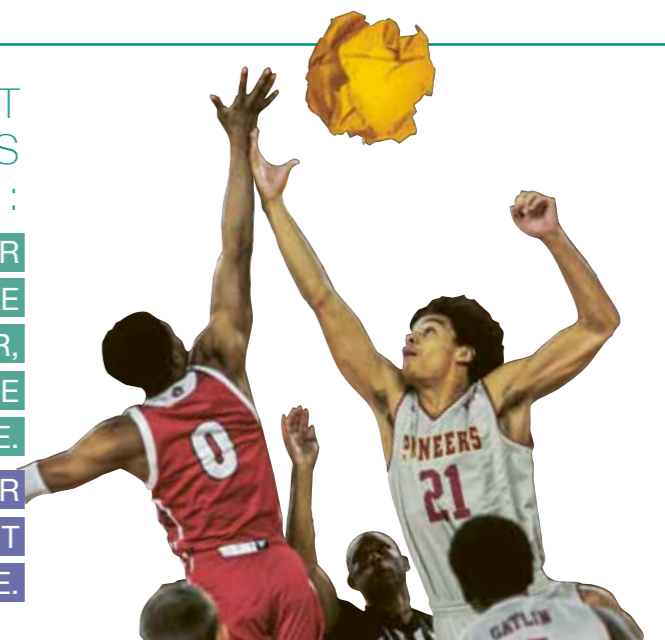


Au delà de ce délai, l'amende passe à **375 €**

Le juge pourra décider d'une amende de 750 € maximum (ou jusqu'à 1 500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COMPLEXES SPORTIFS :

- INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER DANS L'ENCEINTE DU COMPLEXE J. PICHERY, DU STADE S. CUKIER, DANS TOUTE INFRASTRUCTURE SPORTIVE ET SCOLAIRE DE LA VILLE.
- LA PERMISSION DE CONSOMMER DE L'ALCOOL EST DORÉNAVANT SOUMISE À AUTORISATION EN MAIRIE.



5M€ EN MOINS POUR LES PROJETS DE LA COMMUNE

Comme promis par la nouvelle équipe municipale, un audit a été réalisé en interne afin d'analyser les pratiques de gestion exercées depuis plus de 3 décennies sur les finances de la commune. Cet audit, réalisé en interne, servira à identifier les erreurs et à les corriger.

La gestion financière de la Commune :

Lorsque l'on se réfère aux données publiées par le Ministère des Finances, on constate que le taux d'endettement de Groslay est très élevé et que la dette moyenne par habitant est bien supérieure à la moyenne de l'ensemble des communes de taille comparable (Strate).

En effet, si depuis l'an 2000 la dette par habitant reste comparable à la moyenne de la strate, elle explose littéralement en 2014, au début du dernier mandat.



Evolution de l'endettement et des frais financiers associés entre 2014 et 2020 :

(Données issues du site www.impots.gouv.fr)

Dans la période entre 2014 et 2020, Groslay a emprunté 11,9 M€, les remboursements d'emprunts et les charges financières associées ont couté 17,1 M€ et le capital restant dû au 31/12/2020 est de 10,5 M€.

Cette stratégie d'endettement a couté à la ville 5,2 M€, correspondant à la différence entre la somme des emprunts et la somme des remboursements, plus les charges financières.

Si l'on déduit l'aide financière de fond de soutien de l'Etat pour la sortie des emprunts dits toxiques d'un montant de 1,2 M€ versé entre 2017 et 2020, le reste à charge pour la ville est de 4 M€ pour cette période.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Nouveaux emprunts	-	1000	8359	1000	0	1500	0	0	11859
Remboursement d'emprunts	-	541	3638	837	824	833	859	885	8417
Charges financières	-	360	6363	449	418	393	366	335	8684
Encours de la dette au 31/12/2020	7081	7541	12261	12424	11596	12767	11908	10523	

Ces coûts ont grevé les bilans de la commune en réduisant les sommes disponibles pour le fonctionnement et les investissements de la ville

> Le reste à charge pour la ville est de **4 M€** pour la seule période 2014/2020

Des emprunts pour des projets non réalisés :

- Le complexe "sportif et culturel" des Hauts-Buissons annoncé entre 2014 et 2016, n'a jamais été mis en chantier, l'acquisition de quelques parcelles de terrain ont été transformées en jardins privés illégaux par des squatteurs.
- La Maison des Associations, est toujours en projet malgré l'achat d'un bâtiment encore occupé par des locataires.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux n'a pas été réalisée.
- Les travaux pour la remise en état de la salle Roger Donnet n'ont pas encore commencé.

En effet, le seul projet d'envergure que la ville a réalisé pendant les dix dernières années sont les travaux d'aménagement de la Place de la Libération et de ses abords.

LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBÉRATION :

Comme rappelé lors du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 par le Maire adjoint aux travaux de l'époque, il y avait bien un projet immobilier privé (connu sous le nom de Kaufman et Broad) et un projet public concernant la rénovation de la salle des fêtes, l'aménagement des nouveaux espaces de l'école et le réaménagement de la place de la Libération et de ses abords.

Ce rappel à son importance, car si le projet public avait pour vocation à servir les intérêts des groslysiens et était partiellement financé par des fonds publics (état, région et département), le projet immobilier K&B, était lui, un investissement privé réalisé par une entreprise privée dans un but commerciale et dans lequel l'intérêt de la ville aurait dû se limiter à fixer le cadre général d'embellissement des lieux.

Achat des terrains pour l'opération privée Kaufman & Broad :

Acquis par la commune pour un montant de 1 621 276 € TTC, les terrains ont été revendus à K & B pour la somme de 1 030 000 € TTC, la mairie prenant à sa charge les frais de démolition des bâtiments situés sur les terrains, pour un montant de 322 141 € (normalement à la charge de l'acquéreur comme décidé par le Conseil Municipal lors de sa délibération du 15/12/2011). Les avantages consentis à K & B totalisent sur cette seule opération la somme de 591 276 + 322 141 = 913 417 €. A cela s'ajoute le rachat du bâtiment APIC et sa réinstallation sur le parvis de la Mairie pour un avantage total de 1 212 417 €.

	Coût	Recettes	Delta
Transactions foncières	1 621 276	1 030 000	- 591 276
Coûts de démolition et annexes	322 141	-	- 322 141
Rachat du bâtiment APIC situé sur l'emprise foncière	210 000	-	- 210 000
Réinstallation du bâtiment APIC sur le parvis de la Mairie	89 000	-	- 89 000
Total	-	-	- 1 212 417

L'opération publique (Salle des fêtes, salles de classe, place de la Libération) :

	Coût	Subvention perçues	Subventions à percevoir
Parking Paul du Boys	650 897	- 139 200	- 41 179
Bâtiment école	1 244 184	- 152 564	- 34 391
Place de la Libération	214 560	- 67 564	-
Salle des fêtes	1 971 704	- 648 000	- 132 000
Maitrise d'œuvre	374 008	0	0
Total	6 622 113	- 1 007 328	- 207 570

Le coût réel du projet privé Kaufman & Broad a dépassé largement les montants annoncés en Conseil Municipal (2 166 760 € au lieu des 795 000 €). Grâce au morcellement des délibérations étalées sur plusieurs mandats, le promoteur a bénéficié d'avantages économiques et financiers non déclarés au Conseil Municipal, payés par les contribuables Groslysiens et totalement injustifiés puisqu'il s'agit d'une opération purement privée.

> Retrouvez l'intégralité de l'Audit sur : www.mairie-groslay.fr

LA VILLE SE MOBILISE CONTRE LES MARCHANDS DE SOMMEIL

Depuis le 4 décembre 2021, le permis de louer est obligatoire pour toute nouvelle location

Conformément à la volonté municipale de lutter contre l'habitat indigne et dégradé, et en application de la loi ALUR du 24 mars 2014, le Conseil municipal de Groslay a délibéré le 27 mai 2021 en faveur de la mise en place d'un régime d'autorisation préalable à toutes nouvelles mises en location d'habitation, à l'exception des logements sociaux et assimilés. Cette délibération a été précisée et complétée par un arrêté du Maire en date du 28 septembre 2021.

Depuis le 4 décembre 2021, tout propriétaire souhaitant mettre en location un logement situé dans le périmètre d'application devra obtenir un permis de louer de la part de la Mairie avant la signature du bail (les baux signés avant le 4 décembre 2021 ne sont pas concernés par ce dispositif mais les nouveaux contrats de location le seront, même si le logement était déjà loué).



> Périmètre d'application :

Les logements dont les adresses sont répertoriées dans les axes suivants sont concernés par ce nouveau dispositif :

- Rue Albert Molinier
- Rue Anatole France
- Rue Carnot
- Rue Charles Bonnette
- Rue Charles de Gaulle
- Rue Emile Aimond
- Rue du Général Leclerc
- Rue du Docteur Goldstein
- Rue Joseph Rigault
- Rue de Montmagny
- Rue de Montmorency
- Rue Pierre Corre
- Avenue de la République
- Rue de la Station
- Ruelle de la Saussaye
- Rue Thiers
- Chemin des Thioux
- Chemin du Faubon
- Chemin des Hérondeaux

> Procédure d'obtention du permis de louer :

1 - Dépôt de la demande d'autorisation préalable :

La demande d'autorisation préalable de mise en location fera l'objet d'un dépôt en mairie. Elle devra comprendre le formulaire CERFA n°15652*01 dûment complété ainsi que les diagnostics techniques obligatoires suivants :

- État des risques naturels et technologiques de moins de 6 mois ;
- Diagnostic plomb pour les immeubles à usages d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 de moins de 6 ans ;
- Diagnostic électricité (état des installations intérieures) si tout ou partie des installations datent de plus de 15 ans ;
- Diagnostic gaz (état des installations intérieures) lorsque le bien mis en location dispose d'au moins un appareil fonctionnant au gaz (de ville, en bouteille ou en citerne) et si tout ou partie des installations date de plus de 15 ans ;
- Diagnostic des performances énergétiques (DPE) de moins de 10 ans ;
- Mesurage de surface Loi Boutin ou de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 ;
- Diagnostic amiante des parties privatives (DAPP) pour les immeubles à usage d'habitation construits avant le 1^{er} juillet 1997.

2 - Instruction des demandes d'autorisation :

Le délai d'instruction d'un mois débute à compter de la date d'enregistrement de la demande par l'administration.

L'instruction du dossier s'effectuera de la manière suivante :

- 1) Analyse du dossier de demande d'autorisation (CERFA et pièces annexes),
- 2) Visite de contrôle du logement afin de s'assurer que le logement respecte les conditions de sécurité et salubrité nécessaires à sa mise en location. Cette visite se tiendra dans les 15 jours suivant la réception de la demande,
- 3) Rédaction d'un rapport de visite avec un avis favorable ou défavorable.

La ville désignera et formera un agent municipal, assermenté et commissionné par le Maire pour effectuer les visites des logements et établir le rapport préalable à la décision.

La décision signée par le Maire, sur proposition du service instructeur, sera notifiée au propriétaire, au plus tard un mois après la réception du dossier, par voie postale. À défaut, le silence gardé par l'administration vaut autorisation préalable de mise en location, sans toutefois pouvoir être interprété comme une reconnaissance du caractère décent ou digne du logement.

L'autorisation devient caduque s'il apparaît qu'elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux du logement, une autorisation en cours de validité peut être transférée au nouveau propriétaire du logement après accomplissement d'une demande auprès de la Ville (Formulaire CERFA 15663*01).

3 - Décisions pouvant être prises :



• **Logement en bon état**, ne présentant pas de risque pour la santé et la sécurité des occupants. Dans ce cas, l'autorité délivre une autorisation de **mise en location**.



• **Logement avec une légère anomalie technique**, mais dans sa globalité en bon état : autorisation accordée, accompagnée d'une obligation de faire des travaux, dans un délai imposé. **Une contre-visite aura lieu et permettra d'attester de la bonne réalisation des travaux.**



• **Logement présentant des risques pour la santé et/ou la sécurité des occupants : refus d'autorisation de louer.**

La durée de validité du permis de louer est de 2 ans suivant sa délivrance. Passée cette date, l'autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location, l'autorisation est jointe au contrat de bail.

4 - Refus de la demande d'autorisation :

Le permis de louer ne peut être délivré lorsque l'immeuble dans lequel est situé le logement fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité, de péril ou relatif à la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation.

La décision de refus doit être motivée.

Cette décision sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales, à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, aux services fiscaux et au comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

5 - Non-respect de ce dispositif :

Le fait de mettre en location un logement sans avoir préalablement déposé la demande d'autorisation ou en dépit d'une décision de rejet de cette demande est sanctionné par **une amende d'un montant maximum de 5 000 € pouvant être portée à 15 000 € maximum en cas de nouveau manquement dans un délai 3 ans.**

Le paiement de l'amende est ordonné par le Préfet et son produit est intégralement versé à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).



SERVICE URBANISME :
21, rue du Général Leclerc
Tél. : 01 34 28 68 62
Courriel : urbanisme@mairie-groslay.fr

RAPPORT S.E.D.I.F :
QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLAY

- Température de l'eau (< 25) : 7,7°
- Ph (> 6,5 < 9) : 7,9
- Caractéristiques organoleptiques :
 - Couleur : 0
 - Odeur : 0
 - Saveur : 0
- Turbidité néphélométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 10 µg/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
 - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
 - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
 - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
 - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
 - Entérocoques : 0 n/100ml
 - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



COLLECTES DES DÉCHETS

PAVILLONS	A sortir le dimanche soir 18h (du 14/03 au 28/11)	A sortir le 1 ^{er} lundi matin du mois avant 16h
	A sortir le mercredi soir 18h 	A sortir le 3 ^e mardi soir du mois 19h
COLLECTIFS	A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h 	A sortir le mercredi soir 18h
	A sortir le 1 ^{er} lundi du mois avant 16h 	A sortir le 3 ^e mardi soir du mois 19h

> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €. > En savoir + : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre
Place du Marché.
de 9h à 13h, samedi 19 février
(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondue, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

• **A Sarcelles**
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Emeraude.

• **Au Plessis Bouchard**
12, rue Marcel Dassault
en possession d'un justificatif de domicile



SYNDICAT EMERAUDE :
Parc d'activités des Colannes, 12 rue Marcel Dassault 95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :
Tél. : 01 34 11 92 92
Courriel : contact@syndicat-emeraude.com
www.syndicat-emeraude.com

NOUVEL ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT L'ENTRETIEN DE LA VOIE PUBLIQUE

- PM/DHN 2022-19 PER -

2.1 - ENTRETIEN

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les déchets (mégots, papiers, bouteilles, etc ...), les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau et sur la longueur du trottoir qui délimite la taille de votre logement en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

2.2 - NEIGE ET VERGLAS

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

2.3 - LIBRE PASSAGE

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

3.1 - TAILLE DES HAIES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.1 - ELAGAGE

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue et par ailleurs cela ne doit gêner l'éclairage sur les voies public, Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

4.1 - INTERDICTION D'ABANDONNER DES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'abandon d'objets encombrants hors des jours et horaires de collecte et le dépôt de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

De même, les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques ... , verres) doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remisées sur les propriétés respectives.

DEUX BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES À GROSLAY

Début septembre, le SIGEIF a mis en service deux bornes de recharge pour véhicules électriques :

- Parking du Cimetière, 2 rue des Carrières.
- Parking du Square des Alluets, 6 rue du Dr Goldstein

L'exploitant est la société Izivia. Pour tout problème sur ces bornes, une hotline est disponible 24H/24 au 09 72 65 92 00.

Vous trouverez, au lien ci-dessous, toutes les informations concernant ces bornes (tarification, mode de paiement, hotline, etc.) :

<https://www.sigeif.fr/comment-et-ou-recharger-votre-vehicule-electrique>



Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union

- Bernadita Gomis et Mamadou Dango
célébré le 8 septembre
- Nassima Ikhlef et Nabil Ayachi
célébré le 25 septembre
- Amal El Mansari et Mohamed Zerrouki
célébré le 20 octobre
- Sélin Kodas et Hakan Cacan
célébré le 17 décembre
- Eve Coignet et Dany Pontier
célébré le 18 décembre
- Anne-charlotte Galimont et Aymeric Langlois
célébré le 5 février

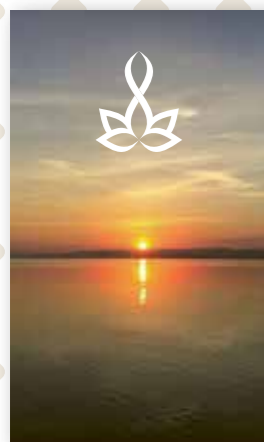
Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations
et aux bébés tous nos vœux de bienvenue

- Elie Ezoua
né le 8 septembre
- Aaron Ezoua
né le 8 septembre
- Keziah Gnedjo Djeukeu
née le 1^{er} décembre
- Akshith Suthakaran
né le 2 décembre
- Anaé Akwa Moysan
née le 2 décembre
- Loan Le
né le 5 décembre
- Dalya Zerbout
née le 5 décembre
- Kinsley Abecassis
né le 12 décembre
- Lise Drouillac
née le 10 janvier
- Pablo Gulam Cerqueira
né le 11 janvier
- Thien-Hy Khong
né le 14 janvier
- Nolan Trân-Du-Triêu
né le 5 mars
- Evana Cordeiro
née le 26 mars
- Cinzia Leblond
née le 1^{er} avril
- Maé Bolobaga Goncalves Borges
née le 1^{er} avril
- Alexandre Lecomte
né le 19 avril
- Noah Mignere Boyault
né le 20 avril
- Capucine Cerqueira
née le 28 avril

Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances à

- Antonio Pereira
décédé le 28 mai, à 64 ans
- Josette Geley
décédée le 23 août, à 85 ans
- Jean-Marc Wallet
décédé le 10 septembre, à 56 ans
- Irène Delcourt
décédée le 23 septembre, à 95 ans
- Paulette Noye
décédée le 27 novembre, à 95 ans
- Michel Aubaile
décédé le 4 décembre, à 72 ans
- Thérèse Hamon
décédée le 18 décembre, à 73 ans
- Marcel Gareau
décédé le 19 décembre, à 85 ans
- Pascal Lafolie
décédé le 14 janvier, à 63 ans

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇES & SERVICES :



Laurence Gamboa-Hours

**RELAXOLOGUE
REFLEXOLOGUE**

Praticienne en réflexologie
intégrale Dien Chan (visage,
ventre, dos, mains/pieds)
massages bien-être

- Cel : 06 84 10 24 84
- Courriel : reflexo@gmail.com

Sur rendez-vous

J. B. Alexandre
**ARTISAN PATISSIER
SALON DE THÉ**

Place de la Libération,
du mardi au samedi 10h-20h
et dimanche 10h-13h

- Cel : 06 18 39 14 76
- Vente de pâtisseries,
crêpes, gaufres,
galettes bretonnes,
boissons chaudes & fraîches
sur place ou à emporter.



AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

Conduire un programme ambitieux, plébiscité et que nous réalisons conformément à nos promesses sans recours à l'emprunt, sans augmentation de vos impôts fonciers n'est pas un long fleuve tranquille. Il faut pour cela bousculer les mauvaises habitudes qui ont été prises durant les longues décennies d'un règne quasi despotique, fait de compromissions, de clientélisme au bénéfice d'un petit nombre et au détriment de la majorité. Un règne de promesses merveilleuses produisant des résultats microscopiques. Pourtant, après deux ans de mandat seulement nous avons parcouru un chemin considérable malgré "l'héritage" : les déficits, les emprunts, les malfaçons, les sinistres, les vols, l'absence de rigueur budgétaire, les dépenses somptuaires, les cadeaux, l'absence de défense des intérêts de la commune en prenant à la charge de Grosly les obligations de certaines communes de l'agglomération concernant l'accueil des gens dits "du voyage". En effet, la maison médicale sera réalisée en janvier 2023, la salle polyvalente après maintes péripéties sera finie fin 2023 et la salle des fêtes dont le sol était ruiné par une mauvaise conception sera opérationnelle en été 2023, notre jardin pédagogique sera ouvert aux enfants au printemps. Parallèlement, nous avons aménagé un nouvel accueil de loisirs pour nos enfants des Glaisières et un fablab. Nous avons développé une police efficace, armée et présente la nuit, nous allons pouvoir raccorder vos alarmes directement à nos patrouilles. Les activités périscolaires ont bondi en quantité, diversité et qualité. Notre médiathèque propose des activités culturelles et ludiques sans interruptions et les activités de nos Seniors ont trouvé un rythme de croisière soutenu. Malgré tout cela, nous sommes conspués en permanence et nos projets sont sabotés par une opposition vociférante et jalouse à deux têtes, l'une issue de l'ancienne majorité clanique qui nous traite d'amateurs oubliant par là-même leur bilan cataclysmique avec à sa tête un promoteur qui rêve de devenir maire pour mieux bétonner Grosly et de l'autre côté une gauche qui ne rêve que de logements sociaux, de fêtes, de prestations sociales avec l'argent des contribuables aidés par certains de notre liste qui avaient oublié de nous dire qu'ils étaient de la même obédience.

UNIS POUR GROSLAY :

BUDGET 2022

Depuis 2 ans, nous avons la confirmation que la gestion de notre ville est bien confiée à un Maire qui fait preuve d'amateurisme. M CANCOUET n'a aucune idée de ce qu'est la gestion financière d'une ville. Au mépris de son Adjoint aux finances, il a confié la gestion financière de la ville et le montage du budget à M CITO, conseiller municipal omnipotent. Après un débat budgétaire d'abord reporté, puis houleux et comportant de nombreuses interrogations et inquiétudes, le vote du budget primitif a eu lieu le 4 avril 2022. Comme il fallait s'y attendre, une partie de la majorité a rejoint la minorité pour rejeter ce budget dans ses choix d'orientation. Sur 28 conseillers municipaux, dont 26 votants, on obtient : 13 voix 'contre', 2 abstentions, 11 votes 'pour'. Le Maire perd sa majorité, et son sang froid mettant fin à la séance sans même voter les délibérations restantes. Furieux de ce désaveu, on a pu entendre M. Cancouët proférer des insultes et menaces à l'encontre de certains élus de sa majorité.

GROSLAY TERRE D'AVENIR :

UNE MAJORITE FRACTUREE

Conseil municipal du 4 avril : budget primitif rejeté par 13 voix CONTRE / 11 voix POUR.

Dix élus de la majorité n'ont pas voté en faveur du budget présenté par le maire : 3 absents n'ayant pas donné de procuration, 2 abstentions et 5 votes contre. C'est une véritable humiliation pour M. Cancouët, à peine 2 ans après son élection.

Ce vote est le résultat d'un processus de décomposition de la majorité lent mais continu. Tout d'abord, 2 conseillères, M^{mes} Barquilla et Gaumont, sont presque systématiquement absentes du conseil, à croire que la vie de la commune ne les intéresse plus. Il y a ensuite les démissions de Mmes Sebbane (octobre 2021) et Akroun (décembre 2021) du conseil municipal. En février 2022, M^{me} Serré démissionne de sa délégation, M. Moinier et M^{me} Coudrier quittent leur fonction de maire adjoint ainsi que le groupe Agir ensemble pour Grosly. En avril, M. Dubos quitte le groupe Agir.

Les élus Grosly Terre d'Avenir ont voté contre le budget pour 3 raisons : 1) une planification tardive de grands projets dont la commune a besoin (exemple : Maison des associations) due à une position dogmatique du maire de refus de recourir à l'emprunt, 2) une politique d'austérité en matière de budget de fonctionnement rendue nécessaire par le refus du recours à l'emprunt, avec comme conséquence une dégradation des services : 0 subvention pour la caisse des écoles, subvention du CCAS en baisse, travaux d'entretien reportés, etc. 3) la politique autoritaire et agressive du maire envers les associations, le personnel communal, de nombreux Groslysiens.

Avec le rejet du budget, nous avons découvert que la politique agressive du maire s'applique également aux élus de sa liste. Ainsi, lors du conseil municipal du 4 avril et devant témoins, le maire a menacé les conseillers de sa liste qui se sont déclarés en faveur du vote à bulletin secret, puis à la sortie du conseil, il a insulté M. Moinier.

Finalement, M. Cancouët est son meilleur ennemi. En continuant dans cette voie, il a toutes les chances de se retrouver seul contre tous.

Prétendant avoir été élu pour cela, le Maire a pour objectifs principaux : ANNIHILER toute dépense, ignorant les besoins réels d'une collectivité, RÉDUIRE tout emprunt au risque de paralyser l'évolution de la ville et de la voir se dégrader. ZÉRO euros d'investissement en 2021, pas de projet pour la ville ! Aucune commune de France ne peut fonctionner ainsi ! Un emprunt raisonné peut être un réel atout pour le développement d'une collectivité. Le peu d'investissements engagés ont en fait été anticipés sous l'ancien mandat. Mais avec la politique actuelle, nous avons de nombreuses incertitudes sur la fin des travaux ! La réduction des dépenses se traduit par une baisse des services extérieurs, un faible budget d'entretien des voiries et des réseaux, un budget réduit pour le CCAS, pas de ligne budgétaire pour la caisse des écoles.

Toutefois, nous observons à l'inverse une augmentation de la masse salariale afin de mettre en œuvre une politique sécuritaire et d'internalisation des services, sans réelle plus-value pour nous tous.

> NUIT DE LA LECTURE

20 JANVIER - CONTES EN PYJAMA SUR "LA PEUR"
INSCRIPTION OBLIGATOIRE À LA MÉDIATHÈQUE
AU 01 39 83 91 58

> SCRABBLE GOURMAND

14H-17H
MERCREDI 25 JANVIER
À LA MÉDIATHÈQUE

> SOIRÉE APÉRO-JEU PARTICIPATIVE

19H-23H
VENDREDI 27 JANVIER
À LA MÉDIATHÈQUE

> SORTIE AU CIRQUE D'HIVER

EN FÉVRIER
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU
01 34 28 68 65

> SORTIE À CHANTILLY

EN MARS
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU
01 34 28 68 65

> SORTIE AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS & VISITE DU SÉNAT

EN AVRIL
INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU
01 34 28 68 65